

**Zeitschrift:** Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare,  
Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles /  
Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de  
Documentation

**Band:** 40 (1964)

**Heft:** 5

**Artikel:** Rapport sur l'activité de l'ABS durant l'année 1963/64

**Autor:** Borgeaud, Marc-Aug.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-771225>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSF - SVD      ABS - ASD

1964

Jahrgang 40 Année

Nr. 5

## RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE L'ABS durant l'année 1963/64

*Présenté à l'Assemblée générale du 26 septembre 1964 à Lausanne  
par Marc-Aug. Borgeaud, Président  
(Bibliothèque publique et universitaire de Genève)*

### *I. Rapport présidentiel*

L'ABS compte aujourd'hui 413 membres individuels payant une cotisation annuelle, 32 membres à vie, 3 membres d'honneur et 95 membres collectifs, soit au total 543 membres.

Elle a eu le plaisir de recevoir cette année 24 membres individuels auxquels je souhaite une cordiale bienvenue. Voici leurs noms dans l'ordre alphabétique:

Dr. Paul Baumgartner, Pestalozzi-Bibliothek, Zürich  
Mlle Marie-Thérèse Caselli, BV, Neuchâtel  
M. Jean-Louis Crottaz, BCU, Lausanne  
Mme Rosemarie Daestler-Schild, Grenchen  
M. Maurice Downey, Centre de documentation de l'industrie horlogère, Neuchâtel  
M. Josef Eigenmann, Bibliothèque de l'EPF, Zürich  
Dr Christian Erni, Coire  
Mlle Jeanne Giudicelli, BV, Neuchâtel  
Mme Anne Hamori, Genève  
M. Louis Hayoz, BCU, Fribourg  
Mlle Josy Imfeld, Allgemeine Bibliotheken, Basel  
Mlle Marie-Claire Jaccard, BCU, Lausanne  
Mme Elisabeth Janko, Bibliothèque du Musée national, Zürich  
M. Ernst Lehmann, Zofingen  
Mlle Verena Nef, BV, Bienne  
Mme Gertrude Perfetta, Ecole de bibliothécaires, Genève  
Mlle Margrit Peter, Bibliothèque de l'EPF, Zürich  
Mlle Wanda Rokicka, BN, Berne  
M. Walter Saxer, Oerlikon  
Dr Jean-Pierre Sydler, Bibliothèque de l'EPF, Zürich

M. Jürg Teutsch, Ittigen  
 Mlle Karin Toepfer, BCU, Lausanne  
 Mlle Renée Wurth, BCU, Lausanne  
 Mme Vilma Zalan, Calgary, Canada

Les trois institutions suivantes ont demandé leur adhésion en qualité de membres collectifs:

Berner Schulwarte, Bern  
 Bibliothek der Hochschule St. Gallen  
 Stadtbibliothek, Thun

Dix membres ont démissionné, soit:

Mlle Helen Becker  
 Miss J. Chamberlayne  
 Mlle Liliane Coutau  
 M. E. Cuche  
 Mme Esther Graf-Ruegg  
 Dr Nikolaus Mani  
 M. Jacques May  
 Dr Frédéric v. Mülinen  
 Mme V. Mumprecht-Ris  
 M. F. Schoder

Le Comité a décerné la qualité de membre à vie à

Dr Leonhard Caflisch  
 M. Joseph Dietrich  
 M. Gerhard Rüfenacht  
 Dr Jakob Winteler

Nous avons eu à déplorer le décès de

M. Rudolf Bigler à Burgdorf  
 M. Robert Zeltner à Soleure  
 M. Edouard Hofer à Berne

L'hommage qu'a rendu le professeur Strahm à ce dernier dans les «Nouvelles», souligne les services apportés à la Stadtbibliothek par ce bibliothécaire trop tôt disparu. Il était toujours prêt à aider son prochain et son caractère respirait l'assurance, la confiance et la bonté.

Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever pour honorer la mémoire de ces trois collègues.

Au cours de l'année administrative, le Comité a tenu quatre séances (17 décembre 1963, 12 mars, 3 juillet et 25 septembre 1964). Il n'a pas eu, comme durant l'exercice précédent, à s'occuper de questions brûlantes qui avaient menacé les activités les plus importantes de notre Association. Ces obstacles écartés, il a pu examiner des problèmes qui concernent l'avenir et dont l'étude sera poursuivie pendant la prochaine législature. Avant de les aborder ici, il faut mentionner que trois membres du Comité ont manifesté le désir d'être déchargés de leurs fonctions. Ce sont Mlle Adriana Ramelli, MM. Hermann Buser et Gian Caduff. Ils représentaient soit les bibliothèques cantonales non-universitaires, soit les bibliothèques populaires. Ils ont siégé pendant plusieurs législatures au Comité qui a bénéficié de leur expérience et de leur compétence. Ils y représentaient

cette Suisse une et diverse à laquelle notre fédéralisme est si attaché et nous regrettons qu'ils n'aient pas cru devoir accéder à notre désir de les conserver parmi nous. Qu'il nous soit permis aujourd'hui de les remercier de leur longue collaboration et de tout ce qu'ils ont fait, en diverses circonstances, pour le bien de l'ABS.

Une autre démission que je dois encore vous signaler est celle de M. Joseph Holenstein, rédacteur responsable des «Nouvelles de l'ABS». Il avait succédé à M. Egger et pendant trois ans, il a assuré la parution de notre revue. Le Président sait mieux que personne l'importance de pouvoir se reposer sur la collaboration entière, loyale et compétente d'un rédacteur pour qui la parution de chaque numéro pose des problèmes rédactionnels et administratifs. C'est lui qui assure pendant toute l'année le contact entre l'Association et les membres et qui la représente intellectuellement vis-à-vis de l'étranger.

Aujourd'hui, M. Holenstein désire passer la main, car ses obligations à la Bibliothèque nationale l'empêchent d'y consacrer tout le temps nécessaire. Tout en regrettant sa décision devant laquelle nous n'avons pu que nous incliner, je tiens à lui exprimer publiquement, comme je l'ai déjà fait par écrit, la reconnaissance de l'ABS pour son activité féconde, sa grande serviabilité et son parfait dévouement à une tâche totalement désintéressée. Le Comité a estimé qu'il était opportun de maintenir la rédaction des «Nouvelles» à la Bibliothèque nationale et il a nommé, sur proposition de son directeur, M. Marcus Bourquin, Dr ès lettres et bibliothécaire à la Bibliothèque nationale en qualité de rédacteur ABS pour les «Nouvelles». Je le remercie de bien vouloir accepter ces fonctions.

Le Comité a poursuivi une *politique de présence* au cours de cette année en se faisant représenter aux réunions d'organismes qui poursuivent des buts communs ou parallèles, tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est ainsi que le Président a eu le plaisir de présenter les vœux de l'ABS à la séance d'ouverture du «Cours pour dirigeants de petites bibliothèques» organisé par la Commission nationale pour l'Unesco à Sion et Lausanne, du 4 au 6 mai. Réunissant une cinquantaine de participants sous la direction de M. Raphaël Bossy, de Fribourg, ces journées ont obtenu un plein succès et je me plais à relever que la plupart des enseignants étaient des membres actifs de l'ABS, puisque j'y relève les noms de MM. Egger, Donzé, Delabays, Donnet, de Courten et Rohrer, ainsi que de Mlles Gardy et Guex. Il me semble qu'il y a là les prémices d'une heureuse collaboration qui pourrait s'établir entre cette Commission et notre groupe de travail des bibliothèques populaires.

J'ai également représenté l'ABS à l'Assemblée annuelle de l'ASD qui s'est tenue à Coire les 14 et 15 juin. Les liens qui unissent nos deux associations sont connus de chacun d'entre vous. Qu'il me suffise de souligner l'importance de l'activité de la Commission de formation de l'ASD et des cours qu'elle organise chaque année. Dernièrement, l'idée a été suggérée d'examiner dans quelle mesure nos candidats au diplôme qui désirent se spécialiser dans la documentation pourraient profiter de l'enseignement qui y est donné. M. Baer qui préside cette Commission (et qui d'ailleurs a été nommé par notre Comité pour représenter l'ABS au sein du Comité de l'ASD en remplacement de M. Bourgeois) va mettre cette question à l'étude cet automne. M. Baer a d'autre part assisté comme délégué de l'ABS à la réunion annuelle du SBVV qui s'est tenue à Baden le 30 mai.

Nous avons aussi envoyé des délégations de bibliothécaires suisses à l'étranger. Ainsi, Mlle Ramelli a été notre porte-parole à Spolète, à l'Assemblée des bibliothécaires italiens, les 9 et 10 mai. Notre vice-président, M. Vischer, s'est rendu avec MM. Bourgeois et Scherrer à Cassel pour assister au Deutscher Bibliothekartag qui a duré du 18 au 23 mai et où ont été examinées les conclusions de l'importante enquête établie par le Wissenschaftsrat qui mériterait une large audience à l'étranger également et dont nous reparlerons à la fin de ce rapport. M. Scherrer a encore représenté l'ABS à Linz, à l'Assemblée des bibliothécaires autrichiens qui a eu lieu les 4 et 5 septembre.

Enfin, une forte délégation suisse, composée de Mmes Ramelli, Schmid-Schädlin, Studer et de MM. Bourgeois, Clavel, Ruffieux, Willemin et de votre président, a pris part à la session du Conseil de la FIAB qui s'est tenue à Rome du 14 au 18 septembre et où une révision des statuts a été adoptée. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, d'aborder les sujets qui y ont été traités et qui seront publiés d'ailleurs dans les «Actes du Conseil».

J'aimerais, pour terminer ce chapitre des réunions, en mentionner une, d'un caractère un peu spécial, puisqu'il s'agissait d'un essai. Une vingtaine de bibliothécaires ont participé en effet à un *Colloque sur la bibliographie et son enseignement* qui a eu lieu à la Bibliothèque nationale du 13 au 14 mai. Sous la présidence de M. Franz Maier se sont trouvé réunis tous ceux qui sont chargés d'enseigner la bibliographie, en particulier pour la préparation aux examens du diplôme de l'ABS. Ils étaient désignés par leur direction qui assurait leurs frais. Il s'agissait d'un échange de vues postulant la participation active de chacun. Au programme figuraient l'enseignement et ses limites, les relations entre les cours centraux et la formation dans chaque bibliothèque, les méthodes didactiques, les manuels et enfin un entretien sur les examens eux-mêmes. Grâce à M. Maier, cette expérience a été concluante. Le soin qu'il a mis à la préparation du Colloque, le dynamisme qu'il a apporté à sa direction ont permis d'obtenir des résultats certains qui font espérer que cette initiative sera reprise à l'avenir pour d'autres branches d'enseignement. Qu'il soit remercié ici de toute sa peine et de tout son dévouement, ainsi que son adjoint, M. de Courten.

Dès l'automne passé, l'ABS, ainsi que d'ailleurs toutes les grandes institutions scientifiques du pays, a été informée par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle de la création d'une commission d'experts chargée de préparer la *révision totale de la législation sur le droit d'auteur*. Dans la même lettre, il était indiqué que cette commission désirait recueillir les vœux et les propositions éventuelles des milieux intéressés. La question préoccupe trop les bibliothèques pour que l'ABS n'y porte pas d'emblée toute l'attention nécessaire. Elle a pris d'abord contact avec l'ASD et la Bibliothèque nationale, toutes deux sollicitées d'autre part, pour que l'étude soit faite en commun et qu'un seul mémoire soit adressé au Bureau fédéral. Le Comité désigna pour le représenter à la commission tripartite MM. Vischer et de Wuilleret. Ce dernier fut chargé de la rédaction du mémorandum présentant les conclusions auxquelles parvint la commission. Je saisis l'occasion pour le remercier très vivement d'avoir bien voulu accepter ce gros travail. Sa compétence de juriste nous a été, une fois de plus, fort précieuse et il l'a mise, de la meilleure grâce du monde, à disposition de l'ABS. Le mémoire (du 16 décembre) laisse de côté la notion de l'œuvre à protéger pour insister sur l'étendue du droit d'auteur et les exceptions à ce droit. Il aborde aussi les cas particuliers

de la reproduction d'articles de journaux et périodiques, ainsi que de la mise en circulation d'œuvres protégées. Son but est de placer la commission d'experts devant les problèmes qui se posent quotidiennement aux bibliothèques afin de leur trouver une solution rationnelle et pratique, mieux adaptée à l'évolution de la technique moderne et aux conditions actuelles du travail intellectuel. Les bibliothèques ont ainsi conscience de défendre l'auteur contre lui-même, puisque dans chaque auteur il y a également un chercheur utilisant leurs ressources. Mais toute œuvre législative fédérale est de longue haleine et il sera certainement reparlé de celle-ci au cours de nos prochaines assemblées. L'essentiel était pour le moment d'avoir fait entendre notre voix et nous avons de bonnes raisons de penser qu'elle sera écoutée.

Une autre œuvre législative est l'élaboration d'une Loi fédérale sur *la protection des biens culturels en cas de conflit armé*. Je vous avais informés, dans mon dernier rapport, de la création d'un «Comité suisse pour la protection des biens culturels» où nous avons délégué MM. Isler et v. Steiger comme titulaire et suppléant. Depuis lors, le Département fédéral de l'intérieur a soumis aux milieux intéressés, dont l'ABS, le texte d'un avant-projet de loi en les priant de lui faire connaître leur avis. Notre Comité a demandé à MM. Isler, Scherrer, Vontobel et de Wuilleret d'étudier ce document et M. Isler a rédigé le texte d'une prise de position de l'ABS qui a été envoyée au chef du Département sous forme de lettre présidentielle (14 mai). Elle demande entre autres un assouplissement de la définition de biens culturels qui restreint aux «grandes bibliothèques» seules l'octroi de cette qualité. Cette fâcheuse rédaction provient du texte de la Convention de La Haye et il est souhaitable qu'une formulation plus large permette d'englober toutes les bibliothèques possédant des biens culturels dignes de protection. La lettre signale également le problème des copies de sécurité qui est mentionné dans la loi. Il y a là un domaine très vaste qu'il faudra aborder pratiquement dès que les instruments législatifs seront à disposition.

Pour terminer ce chapitre, signalons encore que le Comité, par l'intermédiaire de M. Isler, a fait connaître son avis (13 novembre) au Département fédéral de l'intérieur, au sujet d'un projet de l'Unesco concernant les «Mesures pour empêcher l'importation et l'exportation ainsi que la vente illégale de biens culturels». Ce plan, d'esprit assez étatique et à l'usage surtout des pays en voie de développement, a soulevé les plus expresses réserves.

Les bibliothèques recevront, dans le courant de l'automne, une nouvelle édition revue des «Directives» pour le prêt interurbain qui porteront dorénavant le titre de «Recommandations». Cette nouvelle appellation traduit assez bien l'esprit dans lequel la revision a été opérée. On a voulu tenir compte des expériences faites ces dix dernières années et faciliter la recherche bibliographique par une collaboration toujours plus étroite avec le Catalogue collectif. Si cette nouvelle version n'apporte que des remaniements de détail, elle a pourtant obligé le Comité à s'en occuper à trois reprises et à prendre l'avis d'une commission de rédaction formée de MM. Willemin, Heuberger, Monteleone et Roth. C'est assez dire combien l'autonomie des bibliothèques pose des questions délicates en la matière. Mais à cette occasion, le Comité a entendu un intéressant rapport de M. Ruffieux sur le rôle de la Bibliothèque nationale dans le prêt interurbain. Il montre tout d'abord que le contingent annuel des fiches envoyées au Catalogue collectif a triplé depuis une quinzaine d'années pour atteindre le chiffre de

150 000. Il remarque ensuite, que le réseau des usagers s'est considérablement diversifié pendant cette même période. Alors que les demandes en provenance des bibliothèques publiques représentaient le 55%, elles ne forment plus aujourd'hui que le 32% du total, tandis que le 68% émane directement de chercheurs et d'instituts, de l'industrie et de l'étranger. Le CC est devenu ainsi plus un intermédiaire entre le lecteur et les bibliothèques suisses, qu'entre les bibliothèques elles-mêmes, ce qui a augmenté considérablement les charges de la Bibliothèque nationale dans le domaine de l'identification bibliographique. Elle souhaite donc là une division du travail, en participant elle-même à cette entreprise commune, avec l'accord des partenaires pour opérer les vérifications suivant le système le plus rationnel, adapté aux possibilités de chaque bibliothèque, puisque les situations sont très diverses dans notre système fédéraliste.

Les «Recommandations» adoptées laissent ouverte cette possibilité et il y a lieu de penser que c'est par des ententes bilatérales que l'on parviendra aux solutions les plus satisfaisantes. Cela implique de nombreux contacts personnels et un climat de confiance réciproque. La Bibliothèque nationale, constate encore M. Ruffieux, ressent également l'effet des achats omis, parce que les bibliothèques s'en sont tacitement renvoyé l'initiative. Est-il légitime d'en rester à ce constat de lacune? Si je cite encore ce point de détail, c'est qu'il fait allusion à la coordination des acquisitions qu'il faudra le plus tôt possible mettre sérieusement à l'étude, en collaboration précisément avec la Bibliothèque nationale.

Nous pourrons demain visiter notre stand à l'*Exposition* et c'est à M. Clavel que nous le devons. Toute cette année encore, le Comité a pu se reposer sur son dévouement et sa compétence et prendre acte de ses rapports. Nous lui en avons beaucoup d'obligation. Jusqu'au dernier moment, il a dû surmonter des difficultés sans cesse renouvelées avec une patience inlassable. Il a pris la peine de rédiger la fiche d'information sur les bibliothèques que vous avez reçue et qui a paru en trois langues. Il est aussi l'auteur des fiches de la section «L'information et la connaissance» et du groupe «Documents et traditions» qu'il a présidé et dont l'ABS est membre. Ainsi, grâce à lui, notre politique de présence a pu être affirmée et la tradition, assurée à la Landi de 39 par Felix Burckhardt, être maintenue à Lausanne en 64. Qu'il me soit permis d'exprimer aussi nos remerciements à M. Heinrich Rohrer, directeur de la «Berner Volksbücherei» qui s'est chargé d'organiser la bibliothèque populaire et des jeunes du secteur des Loisirs. Il était important que cet aspect de nos activités soit également représenté à l'Exposition. Et il l'a été d'excellente façon grâce à M. Rohrer et à ses collaboratrices.

Je vous signalais l'an dernier l'ouvrage publié sous le titre «Les bibliothèques en Suisse» par les soins du Bureau fédéral de statistique. Il a paru dernièrement un complément à cette étude: «*Les bibliothèques en Suisse. Liste par cantons et communes, 1959/60*». Les 5820 bibliothèques repérées lors du relevé statistique, ainsi que celles qui ont été créées depuis, sont indiquées et un index de toutes les communes mentionnées facilite la consultation de ce répertoire. L'avant-propos du directeur du Bureau, M. Meli, rappelle que l'ABS a été l'instigatrice, en 1958, du recensement de l'ensemble des bibliothèques du pays. «Elle appréciera certainement, dit-il, que paraisse maintenant une liste de toutes les bibliothèques atteintes. Puisse-t-elle contribuer à ce que l'on reconnaisse de plus en plus non seulement l'importance des grandes bibliothèques scientifiques, mais aussi la valeur des petites bibliothèques populaires et scolaires... Puisse enfin

cette liste promouvoir la création de bibliothèques là où il n'en existe pas encore!» L'ABS souscrit pleinement à ces vœux et remercie le Bureau fédéral de statistique de cette nouvelle contribution dont elle reconnaît l'intérêt.

Je voudrais encore mentionner un autre travail qui n'est pas publié, mais dont la rédaction est achevée, celui que M. Egger a présenté à la FIAB à sa demande. C'est une étude très complète sur la «*Formation des bibliothécaires en Suisse*» qui en fait l'historique, donne tous les textes qui la régissent et présente une analyse pertinente de la situation actuelle. Nul ne la connaît mieux que M. Egger, lui qui a tant contribué à promouvoir cette formation. Son rapport sera sans doute utile à la FIAB, mais il le sera davantage à tous ceux qui chez nous se préoccupent de cette question si importante pour l'avenir de nos bibliothèques. Il faut souhaiter que sa publication ne tarde pas.

En 1957 a été créé, à la BPU, un *Catalogue collectif des fonds russes en Suisse*. Des circonstances personnelles avaient incité les promoteurs à le localiser à Genève. Depuis lors, la situation a évolué et il a paru opportun de le rapprocher du Catalogue collectif de Berne dont il est un complément. C'est pourquoi la Bibliothèque nationale a bien voulu s'en charger désormais et le transfert a été opéré le printemps dernier. Je la remercie d'avoir accepté ce surcroît de travail dans l'intérêt de toutes les bibliothèques suisses.

Vous avez pu lire, dans le dernier numéro des «Nouvelles» une importante *chronique des bibliothèques*. La Rédaction s'est efforcée d'obtenir des notices émanant des directions elles-mêmes. Les renseignements sont ainsi de première main et ne sont plus tirés de communiqués de presse plus ou moins exacts. Il faut espérer que, l'an prochain, le nombre des bibliothèques qui répondront, sera encore plus élevé. Cela me permet donc de ne pas trop allonger ce rapport en vous recommandant cette intéressante chronique qui exprime les préoccupations et les projets des bibliothèques de notre pays. Mais puisque nous sommes à Lausanne, je voudrais tout de même mentionner la mise en service, au début de l'année, d'un bibliobus urbain rattaché à la Bibliothèque municipale de Lausanne. C'est le deuxième qui a été créé en Suisse et nul doute que son implantation d'ouest en est ne soit maintenant rapide, après une si longue attente.

Je vous entretenais l'an passé du rapport que venait de publier la «Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales...» et je vous faisais part de ses conclusions en ce qui concerne les bibliothèques.

Aujourd'hui, c'est un rapport beaucoup plus documenté qui nous vient d'Allemagne et qui concerne plus spécialement *l'organisation et le développement des bibliothèques scientifiques*, mais la préoccupation générale est la même: permettre aux bibliothèques de remplir leur mission dans la vie intellectuelle de demain. Sous le titre d'«*Empfehlungen des Wissenschaftsrates zum Ausbau der wissenschaftlichen Einrichtungen: Wissenschaftliche Bibliotheken*», il est dressé tout d'abord un bilan de la situation présente, puis des propositions pour l'adapter à celle de demain, à celle d'un avenir donc assez immédiat et concret, lié à la structure actuelle des institutions. En établissant pour chacune d'elles un inventaire des besoins, le «Conseil scientifique» qu'on pourrait appeler Conseil pour l'avancement de la science, offre un tableau impressionnant par son audace non seulement à nos collègues d'Outre-Rhin, mais à nous aussi, mutatis mutandis. M. Scherrer nous a promis de le présenter dans les «Nouvelles» et de le mettre à



l'étude à la Commission des bibliothèques universitaires. Car il s'agit là d'une véritable prise de conscience des tâches qui nous attendent nous aussi. Certes nos collègues allemands rencontreront d'énormes difficultés de réalisation, moins sur le plan financier que sur celui du personnel. C'est ce qui a frappé M. Lethève, secrétaire général de l'ABF, délégué à Cassel, qui écrit: «C'est ce dernier point qui suscite le plus de scepticisme: comment parvenir en peu de temps à recruter quelque 800 personnes dont près de 300 bibliothécaires?» Et c'est là que les «Recommandations du Conseil scientifique» rejoignent en quelque mesure les préoccupations de la Commission fédérale dont je parlais tout à l'heure. Nos bibliothèques ont déjà obtenu ces derniers temps des résultats appréciables pour l'adaptation de leurs crédits d'acquisition aux nécessités de la recherche. Si elles savent garder les contacts nécessaires, elles pourront encore obtenir une amélioration de leur situation. Mais celle-ci est conditionnée par la mise en œuvre de ces crédits par un personnel qualifié. Poser le problème et le faire admettre est une chose, le résoudre en est une autre, combien plus difficile. Dans le rapport de la Bibliothèque nationale qui vient de paraître, M. Ruffieux écrit: «Le recrutement du personnel qualifié disposant d'une formation bibliothéconomique achevée se heurte à des difficultés de plus en plus grandes, en sorte que l'offre des nouveaux diplômés ne couvre de loin pas la demande croissante. Il en résulte que des places mises au concours restent longtemps vacantes, faute de candidats idoines, ce qui entraîne de fâcheuses perturbations dans la marche des services affectés». Cela, chaque directeur de bibliothèque pourrait y souscrire et encore ne s'agit-il là que du remplacement des postes vacants. Qu'en serait-il lorsque, sur le modèle allemand, des propositions d'augmentations d'effectifs de 25 à 175% seraient présentées aux autorités responsables?

Néanmoins, la publication du Wissenschaftsrat vient à son heure. Elle a le grand mérite de poser nettement la question du développement des bibliothèques face à l'extension de la recherche et à l'accès largement ouvert aux études supérieures. Elle traduit en termes concrets les problèmes que réserve l'avenir et nous offre une solution. A nous de savoir en tirer les éléments qui conviennent à nos institutions et orienter nos Conseils sur ce qui se passe au delà de nos frontières. Mais chacun d'entre nous peut dès maintenant préparer cet avenir, les bibliothèques en favorisant la formation professionnelle par une collaboration plus active à la préparation de candidats au diplôme de l'ABS, car c'est aussi bien leur devoir que leur intérêt et les bibliothécaires en faisant connaître et aimer leur profession auprès de la génération qui demain devra prendre la relève et qui pourrait nous reprocher un jour de n'avoir pas été capables de l'assurer.

## II. Rapport des commissions

### *I. Prüfungskommission (Präsident: Dr. Th. Salfinger, UB Basel)*

Die Kommission hielt zwei Prüfungssitzungen ab: 15. November 1963 und 15. Mai 1964, beide in der Stadt- und Universitätsbibliothek Bern.

Alle Kandidaten (Kandidatinnen) haben die Prüfungen bestanden, nämlich:  
 Frl. Marie-Thérèse Caselli (Neuchâtel, Bibliothèque Publique de la Ville)  
 Frl. Margrit Furrer (Luzern, Zentralbibliothek)

Frl. Dorothee Gnägi (Bern, Stadt- und Universitätsbibliothek)  
 Hr. Anton R. Steiner (Luzern, Zentralbibliothek)  
 Hr. Jürg Teutsch (Bern, Landesbibliothek)  
 Frl. Liselotte Zinniker (Aarau, Kantonsbibliothek).

Eine Teilprüfung über die technischen Fächer bestand:

Frl. Margrit Bühler (Bern, Kantonales Amt für Gewerbeförderung).

Das Diplom der Vereinigung erhielten auf Grund der im folgenden genannten Arbeiten:

Dr. Marcus Bourquin: Biel und das Seeland in der Graphik des 16.—19. Jahrhunderts. Ein beschreibender Katalog der Ortsansichten.

Frl. Silvia Brand: Einrichtung einer Volksbücherei im Rahmen der Ausstellung HYSIPA.

Frl. Margret Eschler: Die Neuordnung der Bibliothek des Auslandschweizersekretariates der Neuen Helvetischen Gesellschaft.

Hr. Bernhard von Fellenberg: Entstehung und Ausbau der Berner Stadtbibliothek.

Frau Gudrun Kuhnert-Schmidt: Das psychologische Schrifttum der Schweizerischen Bundesbahnen.

Frl. Verena Nef: Aufstellung und Katalogisierung der Stockalper-Bibliothek.

Frl. Marianne Rathgeb: Nachtragskatalog der Klassen 0, 1 und 2 der Hauptstelle der Schweizerischen Volksbibliothek Bern.

Die Jahresversammlung VSB vom 28. September 1963 erhöhte, in Abänderung von Art. 8 der Statuten und Art. 11 der Prüfungsordnung, die Mitgliederzahl der Kommission von maximal 7 auf maximal 11 und wählte zu neuen Mitgliedern die Herren Dr. Paul Häfliger (Schweizerische Volksbibliothek) und Silvère Willemin (Schweizerische Landesbibliothek). Diese Erweiterung der Kommission, einstweilen auf 9 Mitglieder, wirkt sich z. B. darin günstig aus, daß die mit der Leitung von Diplomarbeiten verbundene Arbeitslast besser verteilt werden kann, was den Diplomanden zugute kommt; auch lassen sich die Prüfungssitzungen abkürzen.

Auch dieses Jahr war die Prüfungskommission auf engste Zusammenarbeit mit der Leitung der Berner Kurse bedacht, die sich immer mehr als ein unentbehrliches Organ der Ausbildung erweisen. Der Kontakt mit der Ausbildungskommission ist dadurch gewährleistet, daß mehrere Mitglieder beiden Kommissionen angehören; im Interesse der Kontaktnahme mit den Leitern der Ausbildung in den einzelnen Bibliotheken benützte die Prüfungskommission die Gelegenheit, die Kollegen, die am 13./14. Mai 1964 in Bern zu einem Bibliographie-Colloquium versammelt waren, anschließend zu einer Prüfungssitzung einzuladen.

## *2. Kommission für Ausbildungskurse (Präsident: Dr. W. Vontobel, LB Bern)*

Der zweite zehntägige Zentralkurs 1963 fand von August bis Oktober statt, der erste Kurs des laufenden Jahres von März bis Mai. Herr Dr. Caflisch führte an sechs Tagen im Juni 1964 den ersten Teil seines Ergänzungskurses für Buchkunde und Graphik durch. Seit dem 17. August ist der zweite Zentralkurs 1964 im Gange.

Im Bestreben, den Teilnehmern des Zentralkurses, die nicht alle zur Vervollständigung ihrer theoretischen Ausbildung die Vorlesungen von Prof. Strahm und den Kurs von Dr. Caflisch besuchen können, ein umfassendes Programm zu bieten, sind Buchkunde und Bibliotheksgeschichte, wenn auch mit geringer Stundenzahl, in den Stundenplan eingebaut worden. Es ist außerdem vorgesehen, in den kursfreien Zeiten während der Semesterferien an Montagen gelegentlich gemeinsame Besichtigungen von Bibliotheken und graphischen Betrieben zu organisieren.

Der fortlaufend gute Besuch der Kurse — wir zählten 1963 zweimal 14 und im Frühlingskurs 1964 sogar 17 Teilnehmer — macht vorderhand eine Intervention zur Wiederherstellung der prekären Finanzlage unnötig.

### 3. Commission de statistique (Président: S. Willemin, BN Berne)

Après la parution en août 1963 de la statistique *Les bibliothèques en Suisse, 1959/60*, recensement de l'ensemble des bibliothèques du pays qui n'avait plus été fait depuis 1911, vient de paraître en complément: *Les bibliothèques en Suisse. Liste par cantons et communes*. Les 5820 bibliothèques, atteintes lors du relevé statistique de 1959/60, y sont indiquées par communes à l'intérieur de chaque canton, avec des subdivisions en quatre groupes pour les grandes villes: a) bibliothèques scientifiques générales, b) bibliothèques spécialisées, c) bibliothèques d'étude et de culture générale, bibliothèques de lecture publique, d) bibliothèques scolaires et pour la jeunesse. La liste qui comprend 240 pages, se termine par un répertoire alphabétique des communes mentionnées. Cette liste a été établie par M. F. Hagmann, collaborateur spécialiste du Bureau fédéral de statistique et membre de la Commission de statistique de l'ABS.

En décembre 1963, la Commission a présenté au Comité de l'ABS un rapport en vue de la révision de la *Statistique annuelle des bibliothèques suisses*. Le projet de programme de travail n'a pas été agréé par le Comité qui a estimé que la statistique actuelle donnait satisfaction. Il y aura peut-être lieu de reprendre la question quand l'UNESCO, en accord avec la FIAB, mettra à l'étude la mise au point d'une statistique internationale des bibliothèques, une normalisation des statistiques se révélant des plus urgentes.

La Commission, à la demande de la Commission des bibliothèques parlementaires et administratives de la FIAB, a établi une liste de 103 bibliothèques parlementaires ou de caractère administratif de la Suisse, en vue de la publication d'un *Répertoire international des bibliothèques parlementaires et administratives*. La Commission a d'autre part mis au point de nouvelles formules d'enquête pour la statistique annuelle du prêt international qui prend toujours plus d'importance et qui sera faite dès 1964 par villes et non plus seulement par pays. Les bibliothèques faisant du prêt international se sont montrées des plus compréhensives, certaines nous ont même déjà fourni les renseignements statistiques par villes pour l'année 1963, ce dont nous les remercions très sincèrement. Ces données statistiques détaillées par villes, nous permettront de présenter déjà en septembre 1964, à la session de Rome de la FIAB, un plan plus rationnel d'enquête pour la statistique du prêt international. La Commission a finalement établi la liste des 65 plus grandes bibliothèques de Suisse, liste divisée en trois groupes suivant qu'elles possèdent: a) de 50 000 à 100 000 volumes, b) de 100 001

à 500 000 volumes, c) de 500 001 à plus d'un million de volumes. Cette liste était destinée à l'établissement d'une carte des bibliothèques suisses pour l'Exposition nationale suisse de Lausanne.

#### *4. Personalkommission (Präsident: H. Baer, ETH Zürich)*

Die Personalkommission hielt am 4. Mai 1964 in Luzern ihre einzige Sitzung im Berichtsjahr ab. Sie nahm die Berichte der Regionalgruppen entgegen. Die durchgeführten Veranstaltungen waren nach Art und Zahl und Besuch in den einzelnen Landesgegenden sehr verschieden: die Genfer Kollegen trafen sich zu einem gesellschaftlichen Anlaß, zudem organisierten sie die Réunion des bibliothécaires de la Suisse romande am 7. Juni 1964; die Basler versammelten sich zu einem Fachvortrag; die Berner trafen sich dreimal zu Vorträgen über allgemein interessierende Themen und einmal zu einer Betriebsbesichtigung in der Schweizerischen Depeschagentur; die Innerschweizer Gruppe fand sich zu einer Arbeitstagung und Aussprache über «Bibliothekarische Nachwuchsförderung» in Sarnen zusammen; für die Neuenburger standen Ausbildung und Public Relations im Vordergrund; die Zürcher Ortsgruppe lud zu einer Reihe von Führungen in Instituts- und Spezialbibliotheken ein (Medizin-Historisches Institut, Plakatsammlung des Kunstgewerbemuseums, Blindenhörbücherei usw.). An der von Robert Nöthiger, Bern, organisierten «VSB-Reise» nahm ein gutes Dutzend Kolleginnen und Kollegen teil und genoß während dreier Wochen Griechenland.

Im Berichtsjahr ist die vierte Besoldungsumfrage durchgeführt worden. Nachdem der Vorstand in seiner Sitzung vom 4. Juli 1963 der Personalkommission den formellen Auftrag erteilt hatte, wurden die Fragebogen versandt, die letzten Meldungen trafen im Februar 1964 ein. Von 64 angefragten Bibliotheken antworteten 40. Die Ergebnisse der Umfrage sind in Tabellen und Graphiken zusammengefaßt worden. Sie stehen den Bibliotheksleitern zur Verfügung und werden als Grundlage für die Eingaben an die Behörden rege benutzt. So auch in Zürich, wo zur Anpassung an eine beschlossene Strukturreform der städtischen Besoldungsordnung eine Aussprache der Leiter jener Bibliotheken stattfand, die der städtischen Regelung unterstehen.

Die lebhafteste Diskussion von Fragen der Nachwuchsförderung und Berufsausbildung, die sich auch in den Berichten einiger Ortsgruppen zeigte, führte zum Beschluß der Personalkommission, ihre nächste Sitzung ausschließlich diesen Fragen zu widmen.

#### *5. Arbeitsgruppe Studien- und Bildungsbibliotheken (Präsident: Dr. E. Isler, KB Frauenfeld)*

Die Gruppe führte zwei Arbeitstagungen durch. Die Tagung vom 25. November 1963 befaßte sich einmal mehr mit dem Problem der Publizität der Bibliotheken und der dringenden Notwendigkeit die Bedeutung und Leistung dieser Arsenale des Geistes für Wissenschaft, Forschung, Bildung in einem weit gefaßten Kreise der Öffentlichkeit zu verankern und dann auch dank der Leistungen und Dienste mehr Mittel bei den Behörden zu erhalten. Es sind viele Anregungen und Erfahrungen von den einzelnen Kollegen zusammengetragen worden, die

sicher wertvoll sind und auch an anderen Orten angewandt werden können. Als unbedingt und vordringlich wurden auch hier die Ausbildung und Rekrutierung des Personals aufgezeigt.

Am Nachmittag Führung durch Druckerei und Verlag Otto Walter, Olten, mit nachfolgender geistreicher Plauderei von Dr. Rast «Über Sorgen und Freuden eines Verlegers von heute».

Die Tagung vom 28. Mai in Brugg brachte einen Erfahrungsaustausch über Anwendung von Klebefolien und die modernen Herstellungsarten von Katalogblättern mittelst neuesten Vervielfältigungsmethoden. Das einleitende Referat gab Dr. Franz Maier, Biel. Von einschlägiger Firma wurden die neuesten Apparate vorgeführt.

Am Nachmittag Führung durch Brugg und Besuch der Glasgemälde des Klosters Königsfelden mit wertvollen historischen und kunsthistorischen Erläuterungen durch Stadtbibliothekar Viktor Fricker.

#### 6. Arbeitsgruppe Volksbibliotheken (Präsident: H. Buser, SVB Bern)

Der Ausschuß befaßte sich in der einzigen Sitzung, am 25. Mai 1964 in Olten, mit folgenden Fragen:

1. An Stelle des zurücktretenden Herrn Hermann Buser, Oberbibliothekar der SVB/BPT, wird Herr Peter Marti, Oberbibliothekar der Allgemeinen Bibliotheken Basel, als neuer Vertreter der Volksbibliotheken im Vorstand der Vereinigung schweizerischer Bibliothekare, der Generalversammlung zur Wahl vorgeschlagen.

2. Für die Erneuerungswahl der Prüfungskommission wird wiederum Herr Dr. Paul Häfliger, Bibliothekar der Hauptstelle Bern der SVB/BPT, empfohlen.

3. Dem Vorstand, als Wahlbehörde der Statistischen Kommission, wird als Ersatz von Herrn H. Buser Frau Astrid Michel-Trächslin, Bibliothekarin der Allgemeinen Bibliotheken Basel, vorgeschlagen.

4. Für den Ausbildungskurs wird zur Vermeidung von Doppelspurigkeit im Kurs «Buchbeurteilung und Buchbesprechung» von Herrn Dr. Häfliger der Antrag gestellt, im 2. Teil des Kurses nur Fortgeschrittene, d. h. Absolventen des 1. Teiles aufzunehmen, was probeweise im laufenden Kurs durchgeführt wird.

Den Kurs «Einführung in das Volksbibliothekswesen» hat an Stelle der zurückgetretenen Frl. Else Schaeffer (Pestalozzibibliothek Zürich) Herr Peter Marti (Allgemeine Bibliotheken Basel) übernommen. Fräulein Schaeffer sei an dieser Stelle für ihre initiative Führung während den beiden ersten Jahren der neuen Ausbildungskurse aufrichtig gedankt.

Die *Entscheidungen von Volks- und Bildungsbibliotheken über Neuerscheinungen* (Bulletin critique des bibliothèques de lecture publique) erschienen pro Nummer in einer Auflage von 450 Exemplaren (im Vorjahr 425). Vom Erlös konnten Fr. 350 an die Kasse der VSB/ABS überwiesen werden. Die jährlichen Überschüsse an die Vereinigung sind nur möglich, weil sämtliche Arbeiten (einige 100 Buchbesprechungen, Redaktion, Vervielfältigung und Versand der Listen) von allen Mitarbeitern und Bibliotheken gratis ausgeführt werden!

7. *Arbeitsgruppe der Stiftsbibliothekare (Präsident: Dr. P. Hieronymus Haas, Mariastein)*

Unsere Arbeitsgruppe umfaßt die Bibliotheken von Altdorf (Professoren-Bibliothek), Disentis, Einsiedeln, Engelberg, Hauterive, Mariastein, Sarnen und St. Gallen. Die Jahresversammlung wurde am 9. und 10. September 1963 in Disentis abgehalten.

Stiftsbibliothekar P. Albert Dalfosse von Disentis präsentierte uns eine kleine, aber gediegene Schau von Fragmenten aus der alten Disentisser Bücherei, kostbare Bruchstücke, die uns die Größe und Schönheit der einstigen Stiftsbibliothek ahnen ließen. Eine seltene Bibliothek eigener Prägung betreut P. Vigil Berther als sorgsamer Custode der Biblioteca romontscha. Es ist erstaunlich, was ein einziger Mann in so kurzer Zeit an romanischer Literatur sammeln konnte. Diese Bücherei dürfte wohl eine der größten Raritäten unseres Landes darstellen. Anschließend hörten wir ein Referat von Dr. Johannes Duft über Notker Balbulus, den großen St. Galler Dichter und Bibliothekar. Unter kundiger Führung machten wir einen kurzen Gang durch das älteste Disentis und besahen uns die archeologischen Denkmäler dieses ehrwürdigen monasteriums.

In der Jahresarbeit betreuten wir weiter das bisherige Zeitschriften-Referat und die jeder Bibliothek zugewiesenen Sondergebiete. Auch der Duplicata-Austausch bleibt jeder Bibliothek offen. Als erfreuliche Tatsache dieses Jahres sind vor allem die Bücherfunde von Engelberg zu melden, worüber uns Dr. P. Wolfgang Hafner sachkundig berichtet hat.

8. *Commission de l'ABS pour l'Exposition Nationale 1964 (Président: J.-P. Clavel, BCU Lausanne)*

Durant cet exercice, la Commission n'a pas eu à se réunir, étant donné qu'elle avait déjà remis à l'Association des exposants ses projets et son programme. Toute l'activité s'est déployée au niveau de l'Association des exposants, qui a été amenée par la force des choses à limiter les vœux de chacun. En effet, nul n'ignore que l'ABS a dû partager la place avec 18 autres associations ou organisations, et qu'ainsi elle ne pouvait pas disposer de 150 m<sup>2</sup> comme ce fut le cas à l'Expo de Zurich. Malgré tout, la part faite aux bibliothèques peut être jugée comme satisfaisante.

Nos institutions sont représentées par une bibliothèque de référence mise sur pied par M. Charles Roth, Directeur-adjoint de la BCU, Lausanne, et cataloguée par Mlle Vèrène Kaeser, assistante à la BCU. Le choix des volumes obéissait à deux critères: avoir les instruments nécessaires pour répondre aux questions des visiteurs relatives à la vie culturelle en Suisse et montrer des publications des membres du groupe «Documents et traditions». On nous a reproché de n'avoir pas retenu le «Livre suisse»; il avait été entendu avec la librairie qui expose dans le même secteur, qu'elle aurait le «Livre suisse» à disposition. A côté de cette bibliothèque, une petite salle de lecture permet au public de consulter les volumes sur place. Il est extrêmement rare que les 8 places aient été occupées toutes à la fois, preuve qu'il y a assez de sièges à l'Expo. Ce petit coin de lecture a été orné de photographies montrant quelques aspects d'une bibliothèque scientifique (catalogue, salle de lecture, rayons, bureau de prêt, etc.). Nous avons l'intention

également de faire fonctionner un service de prêt interurbain à partir du bureau d'information «Documents et traditions». Cette possibilité n'a jamais été utilisée par le public, qui n'est certainement pas venu à l'Exposition nationale pour commander des livres par le prêt interurbain. Pour souligner les moyens modernes auxquels on peut recourir dans les bibliothèques, on a exposé un appareil Rank-Xérox, qui donne des copies en quelques secondes sans l'aide d'un révélateur, ainsi qu'un lecteur de microfilm et microfiches Kodak, qui permet de tirer une copie en 30 secondes et cela automatiquement. L'expérience révèle pourtant que ces appareils suscitent peu d'intérêt. Le public trouve normal qu'en pressant sur un bouton on fasse des miracles.

Le thème général de notre pavillon était l'histoire du document. Il fallait dans 7 vitrines séparées par des panneaux d'exposition montrer cette évolution à partir des documents de notre pays: le passage de l'épigraphie aux moyens les plus modernes des techniques d'information, et donner à chaque association la possibilité de s'exprimer. On obtient ainsi les étapes suivantes:

*Vitrine 1:* documentation orale, épigraphie, tablettes de cire (Société suisse de préhistoire).

*Vitrine 2:* chartes du Moyen-Age (Archives).

*Vitrine 3:* documents de la fin du Moyen Age (Société d'histoire de l'art en Suisse).

*Vitrine 4:* du rotulus à l'incunable (Bibliothèques).

*Vitrine 5:* le livre du 16e au 19e siècle. En parallèle, évolution de la gravure: bois, cuivre, litho (Bibliothèques).

*Vitrine 6:* les procédés modernes; le livre du 20e siècle, la photographie, le cinéma, la bande sonore (Bibliothèques et cinémathèque).

*Vitrine 7:* les méthodes de documentation (Documentalistes et bureaux de statistique).

D'après ce tableau, on peut constater qu'il a été accordé une certaine préférence aux bibliothèques.

En outre, une carte de la Suisse montre les institutions scientifiques au service de la culture. Plus d'une centaine de bibliothèques y figurent, le choix ayant été fondé sur des critères statistiques, puisqu'il n'était pas possible de faire figurer des indications différenciées sur une carte. Je rappelle pour mémoire que cette carte comprend aussi les Archives, les Musées et les Bureaux de statistique.

Le président de la Commission a écrit la fiche d'information de l'ABS en s'inspirant de l'introduction à la statistique des bibliothèques suisses et de notes de M. Fernand Donzé concernant les bibliothèques de lecture publique. Le texte allemand de la fiche d'information a été mis au point par M. Frédy Groebli, de la Bibliothèque universitaire de Bâle, et le texte italien par Mme Luisa Chini de la BCU, Lausanne. Cette fiche a été tirée à 15 000 ex. en allemand, 10 000 en français et 5000 en italien. Ce tirage va très probablement suffire aux besoins du public. Notons en outre que le président a été appelé à écrire la fiche générale du groupe «Documents et traditions» ainsi que celle de la section «l'Information et la connaissance».

Si la Commission de l'ABS n'a jamais eu à se réunir pendant cette année, il n'en fut pas de même du Comité des exposants, qui a tenu un nombre incalculable de séances au cours de ce dernier exercice.

Notons encore que le budget du groupe «Documents et traditions» est monté de Fr. 450 000 (budget de l'automne 1963) à Fr. 667 000 (devis du 9. 3. 1964). Si l'ABS n'a pas à se soucier de ce dépassement imprévu, c'est grâce au fait que le groupe «Documents et traditions» a pu recourir aux contributions des autorités fédérales et cantonales et que toute la question financière a été débattue entre l'Exposition et le groupe. La charge des membres du groupe est donc restée ce qu'elle avait été fixée, soit Fr. 200.— de cotisation annuelle de 1962 à 1965.

Peut-on considérer la réalisation du groupe «Documents et traditions» comme une réussite? Sans doute l'exposition sur l'évolution du document retient-elle l'attention de nombreux visiteurs. La seule faiblesse de cette partie tient au nombre élevé de textes explicatifs que le public n'a pas le temps de lire. On ne peut que donner raison à l'architecte qui voulait faire figurer des objets n'ayant pas besoin d'explications. Quant à la bibliothèque elle-même, et au bureau de renseignements, le succès en est très limité: peu de questions en relation avec les préoccupations du groupe (3 à 5 par jour!). Ici l'échec est sensible, mais il souligne moins une erreur dans le choix des livres que l'extrême indigence intellectuelle et culturelle de l'homo helveticus.

En guise de conclusion, nous aimerions faire une remarque sur les difficultés de la collaboration. Etant donné l'organisation pyramidale qui avait été mise sur pied par l'Exposition nationale, notamment le fait que le groupe «Documents et traditions» comprenait des membres ayant des intérêts disparates, la formule «Commission de l'ABS pour l'Expo» n'était pas adéquate. Cette expérience a été également faite par d'autres associations. Souvent talonnés par le temps, les délégués des associations au Comité des exposants ne pouvaient pas s'en référer à leurs commissions particulières sans freiner l'avancement des travaux. Il est donc arrivé un moment où chacun de ces délégués a dû prendre sur lui d'accepter certains compromis imposés par les délais de réalisation. Le Comité du groupe a souvent dû trancher des questions lors de séances avec l'architecte.

Pour le cas où une situation semblable se présenterait à nouveau, on pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux avoir un seul délégué muni des pleins pouvoirs.

## **BERICHT ÜBER DIE 63. JAHRESVERSAMMLUNG DER VSB IN LAUSANNE**

25.—27. September 1964

Als offizieller Kongreß der Exposition Nationale Suisse 1964 trug die dies-jährige Generalversammlung der VSB von vornherein den Stempel des Vertrauens in die Zukunft. In eifriger Nachahmung der Mesoscaph-Fahrer, die ihre Plätze buchten, bevor der Kahn tauchte, hatten die entschlossenen Bibliothekarinnen und Bibliothekare für ihres Geistes Erquickung durch Expo und Kunstausstellung, für Festmahl und Nachtquartier, ihre Franken vorausbezahlt im Vertrauen darauf, daß ihnen die Gnade beschieden sei, die großen Tage zu erleben. Wohl versehen mit trostreichen Papieren: der offiziellen Einladung und dem Programm,